

OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET

DEMANDEUR :

INTITULE DU PROJET :

Les règlements communautaires imposent aux Etats-membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union Européenne. En conséquence, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager, sauf renonciation expresse à cette aide, à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide européenne :

Je, soussigné....., représentant légal de..... m'engage, à réaliser le projet (détaillé dans le dossier de demande).....dans les conditions énoncées ci-après :

1 – Je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de ma comptabilité, effectué par le service instructeur (la Région Réunion), par toute autorité commissionnée par le Préfet de La Réunion ou par les corps d'inspections et de contrôle nationaux ou communautaires. A cet effet je m'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues

2 - Le plan de financement – Aides publiques :

Si le plan de financement initial venait à être modifié, j'en informerai le SI et l'organisme préfinanceur qui feront procéder au réexamen du dossier par le comité de programmation, le taux maximum d'aide publique autorisé devant être respecté.

3 - Les dépenses éligibles :

Je prends note que ne peuvent être incluses dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions des règlements communautaires visés au niveau de l'arrêté attributif de subvention et effectuées pour la réalisation de l'opération au cours de la période fixée par l'arrêté qui me sera notifié en cas de décision favorable.

4 - Le paiement de l'aide:

Pour le paiement de l'aide :

- s'il est prévu un versement d'acomptes, je déposerai à l'appui des demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur, les pièces justificatives des dépenses réalisées.
- je déposerai la demande de paiement du solde avant le accompagnée :
 - d'un compte-rendu d'exécution de l'opération ;
 - de la justification de la totalité des dépenses encourues pour la totalité des dépenses éligibles retenues avec les pièces justificatives des dépenses encourues (sauf celles produites lors des acomptes) ;

Je suis informé que si aucune demande de prorogation n'est intervenue à l'issue de ce délai, le dossier sera clôturé en l'état au vu des pièces disponibles.

La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées, mention portée sur chaque facture par le fournisseur, mais également par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :

- les factures certifiées payées, mention portée, sur chaque facture ou sur un état récapitulatif, par un commissaire aux comptes ou un expert comptable,
- ou les factures acquittées, accompagnées de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants,

Les acomptes et le solde seront payés au vu du certificat de service fait réalisé par le Service Instructeur.

5 - La réalisation du projet : j'informerai le cas échéant le service instructeur sur l'avancement des indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet au solde de l'opération.

En cas de modification du plan de réalisation, j'informerai le service instructeur dans les plus brefs délais avec communication des éléments. Si le projet était abandonné, le j'en informerais aussitôt le service instructeur.

6 - La comptabilité de l'opération : une comptabilité séparée sera tenue ou selon une codification comptable adéquate. Un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives peut être retenu. (regroupement et classement des factures et pièces justificatives liées au projet).

Ces pièces seront conservées jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

7 - Publicité et respect des politiques communautaires :

Publicité : j'assurerai la publicité de la participation européenne selon la réglementation détaillée au niveau de notice d'information jointe à la notification de l'aide.

Je prends acte que conformément à la réglementation européenne, la liste des bénéficiaires des fonds européens sera diffusée sur Internet par le biais du site reunion europe.org.

Respect des politiques communautaires : je devrai respecter les politiques communautaires (qui me sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Je m'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

8 - Reversement et résiliation : je suis informé qu'en cas de non-respect des obligations ci-dessus et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans information préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet ou en cas de refus des contrôles, le Préfet de La Réunion peut sur avis du service instructeur décider de mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Je m'engage à conserver les investissements et leur destination pendant une durée au moins égale à cinq ans à compter de la décision de financement par l'autorité de gestion sauf cas de force majeure ou simple remplacement après information du Service Instructeur.

Pendant ce délai, aucune modification importante ne doit intervenir :

- affectant la nature ou les conditions de mise en œuvre,
- procurant un avantage indu à une entreprise ou à une collectivité publique,
- résultant soit d'un changement dans la nature de la propriété d'une infrastructure, soit de l'arrêt ou d'une délocalisation d'une activité productive.

Je m'engage en cas de non-respect de mes engagements et obligations à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais suivant la réception du titre de recette.

Cachet

Date :

Nom et signature du représentant légal :